



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Sénateurs socialistes refusent tout amalgame entre le projet de loi protection de l'enfance et le projet de loi délinquance des mineurs.

Le Sénat procédera à la discussion du projet de loi protection de l'enfance mardi 20 et mercredi 21 juin.

Texte consensuel à l'origine et très attendu par les élus, les professionnels et les familles, il vise à renforcer la prévention, organiser le signalement et diversifier les modes de prise en charge.

Dans le même temps, le ministre de l'intérieur devrait déposer avant la fin de la session devant l'Assemblée nationale un texte relatif à la délinquance des mineurs. L'approche sécuritaire de ce texte provoque une levée de boucliers tant dans la classe politique que chez les spécialistes de l'enfant et de l'adolescent.

Deux conceptions semblent s'affronter au sein du gouvernement : celle qui fait de l'enfant un être en devenir pour lequel il s'agit de trouver les moyens de son épanouissement et celle dont la préoccupation principale est la protection de la société fondée sur le déterminisme et la traque du délinquant en devenir.

Pour les sénateurs socialistes, il ne s'agit pas de refuser de sanctionner les délinquants mineurs, mais éviter tout amalgame. Le meilleur rempart contre la délinquance est d'aider ces mineurs à s'insérer dans la société.

Le Groupe socialiste sera donc vigilant et s'opposera avec détermination à l'intégration par voie d'amendements notamment des dispositions concernant le dépistage précoce des troubles du comportement prévu dans le projet de loi délinquance des mineurs qui dénaturerait le texte sur la protection de l'enfance.